

IOTC-2014-CoC11-CR09Rev1[F]
Rapport d'application de la CTOI pour : Inde
Rapport daté du : 26/04/2014

456789N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (02.04.2014)	L	C	L	C	Reçu le 02.05.14.	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	17.03.2014	C	C	L	C	Reçu le 08.04.14.	
1.3.	SC04	Rapport national	17.11.2013			L	C	Reçu le 19.11.13.	
1.4.	S17	Lettre sur les questions d'application en suspens	02.04.2014			N/C	N/C	Aucune réponse obtenue.	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 13/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	02.04.2014	C	C	L	C	Source CQ 2013.	
		Marquage des navires ²		C	C	L	C		
		Marquage des engins ²		C	C	L	C		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A		Aucun senneur industriel.
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C		Source CQ 2013.
2.2.	Rés. 13/03	Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014			N/A	N/A	Non applicable (Objection S17).	
		Livres de pêche officiels				N/A	N/A		
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	02.04.2014	C	P/C	C	C	Pas de filet dérivant de grande dimension (Source IOTC-2013-CoC10-IR09 et IOTC-2014- CoC11-IR09).	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013			N/A	N/A	Aucun senneur.	
2.5.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18.12.2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucun renseignement fourni.	
2.6.			Pour PS 17.09.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur industriel.	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010(10 ans)	C	C	C	C	Reçu le 14.01.11 (Initial)	

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

456789N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
				Capacité de référence					
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	C	C	C	C	Source F.No. 43-40/2003 Fy.II Vol.II daté du 20.07.11.	
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Ne cible pas les SWO et ALB.	
3.4.	Rés. 13/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	C	P/C	C	P/C	Certaines informations obligatoires ne sont pas aux normes de la CTOI : TJB au lieu de TB. Renseignements obligatoires manquants : numéro d'immatriculation, port d'immatriculation.	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	C	P/C	C	P/C		
3.6.		Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne délivre pas de licence de pêche à des navires étrangers (Source: Fy II Vol II daté du 20.07.11 et IOTC-2014-CoC11-IR09).	
3.7.	Rés. 13/07	Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02			N/A	N/A		
3.8.		Information des accords d'accès	Depuis le 07.03.2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014			N/A	N/A	Non applicable (Objection S17).	
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01.07.2007	C	P/C	C	P/C	Navire industriel suivi par un Système d'information automatique. (Source IOTC-2013-CoC10-IR09).	
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30.06 Navires > 15m	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C	Résumé du rapport SSN non fourni.	
5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon									
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30.06	C	C	C	C		
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur industriel.	
		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	C	Données non fournies pour toutes les flottes	
			Finales	31.12	C	P/C	C		
5.2.		Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Données non fournies	
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur industriel.	
		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	C	Données non fournies pour toutes les	

456789N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA		
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu				
5.3.	5.4.	Finales	31.12	C	P/C	C	P/C	flettes			
		Fréquences de tailles									
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Données non fournies			
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur industriel.			
		• LL Finales	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Données non fournies			
			31.12	N/C	N/C	N/C	N/C				
		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)									
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.			
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A				
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A				
6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier											
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort									
		• Pêcheries de surface	30.06		N/A	N/A	Ne délivre pas de licence de pêche à des navires étrangers (Source F.No. 43-40/2003 Fy.II Vol.II daté du 20.07.11).				
		• LL Provisoires	30.06		N/A	N/A					
			31.12		N/A	N/A					
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI											
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune donnée fournie.			
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07.07.2010	C	P/C	C	P/C	Les thoniers indiens inscrits au registre de la CTOI sont priés de se conformer scrupuleusement à cette résolution (Source IOTC–2013–SC16–NR09).			
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14.08.2013		N/A	N/A	Non applicable (Objection S17).				
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	02.04.2014	C	C	C	C	Espèces protégées (Source Loi indienne de 1972 sur la protection de la faune).			
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06.08.2009	C	P/C	C	P/C	Il est conseillé aux LL d'avoir à bord des coupe-fils et des dégorgeoirs (Source IOTC–2013–SC16–NR09).			
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur industriel.			
7.7.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	02.04.2014	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de navires pêchant au sud des 25°S (Source IOTC–2013–SC16–NR09).			
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01.11.2010	N/A	N/A	N/A	N/A				
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 02.04.2014		N/A	N/A	Aucun senneur industriel.				

456789N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 02.04.2014			N/A	N/A		
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (23.03.2014)	C	C	C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié comme pratiquant la pêche INN. Précédemment évalué comme N/A.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	02.04.2014	C	C	C	C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C	Précédemment évalué comme N/A. Aucun renseignement fourni.	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	25.02.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution ROP	15.08.2013			N/A	N/A		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ³ (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C	Un programme d'observateurs est envisagé. Aucune information fournie sur sa date de mise en œuvre (Source IOTC-2013-SC16-NR09).	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01.07.2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.3.		• 5% progressif, en mer ($< 24m$)	2013	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisiaux ²	02.04.2014	C	C	C	C		
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C	Précédemment évalué comme N/A. Aucun programme d'observateurs (Source IOTC-2013-SC16-NR09).	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de thon obèse (Source IOTC-2013-CoC10-IR09)..	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ²	02.04.2014	L	P/C	N/C	N/C	Aucun renseignement fourni.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	N/C	N/C	N/A	N/A	Source CQ 2013.	

456789N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03 Rés. 10/11	Programme d'inspections au port	01.07 Au 31.12.10	N/A	N/A	N/A	N/A	L'Inde n'autorise pas les navires étrangers à entrer dans ses ports (Source F.No. 43-40/2003 Fy.II Vol.II daté du 20.07.11).	
12.2.		Liste des ports désignés		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN or TRX	Depuis 01/03/2011			N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importation, débarquements, transbordements des produits du thons et espèces apparentées	02.04.2014			N/A	N/A	L'Inde n'importe pas de thon et n'autorise aucun navire étranger à débarquer du thon dans les ports indiens (Source IOTC-2013-CoC10-IR09).	

Commentaires sur le niveau d'application par l'Inde des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA10 en 2013.

En ce qui concerne le niveau d'application par l'Inde des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 10^e session en 2013, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à l'Inde par le président de la Commission dans un courrier daté du 10 mai 2013.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Résolution 01/06 (Programme de document statistique sur le thon obèse). Le CdA a ENCOURAGÉ l'Inde à mettre en œuvre le Programme de document statistique sur le thon obèse.• Résolution 12/09 (Requins renards). Le CdA a pris note des difficultés de l'Inde à appliquer l'interdiction relative aux requins renards dans la zone CTOI et a ENCOURAGÉ l'Inde à fournir des informations dès que possible sur les mesures prises pour transposer cette résolution.• Résolution 10/02 (Statistiques exigibles). Tout en notant les difficultés rencontrées par l'Inde pour répondre aux obligations de déclaration pour ses pêcheries artisanales, principalement en raison du manque de ressources et de la difficulté d'échantillonner les pêcheries artisanales sur un littoral étendu, et en notant que l'Inde n'a pas fourni de données sur les fréquences de taille pour toutes ses pêcheries côtières et activités de pêche à la palangre, le CdA a ENCOURAGÉ l'Inde à poursuivre ses efforts pour déclarer des données, en particulier celles relatives aux prises, efforts de pêche et fréquences de taille, pour ses pêcheries artisanales et activités de pêche à la palangre.• Résolution 11/04 ((Mécanisme régional d'observation). Le CdA a pris note du fait que l'Inde n'a pas encore mis en œuvre un programme d'observation. Le CdA a PRESSÉ l'Inde d'améliorer cet état de chose entre les sessions.• Résolution 06/03 (Rapport sur l'avancement et la mise en place d'un SSN). Notant que l'Inde n'a pas soumis son rapport obligatoire sur le SSN, le CdA a PRESSÉ l'Inde de fournir le rapport obligatoire sur l'avancement et la mise en place de son SSN, comme le requiert cette résolution.• Réponse à la lettre de commentaires. Notant que l'Inde n'a pas encore répondu à la lettre de commentaires, le CdA l'a ENCOURAGÉE à fournir une réponse à la lettre de commentaires de 2012. |
|--|

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de l'Inde.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Inde des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA11 en 2013.

Après examen du Rapport d'application 2014 de l'Inde, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni de réponse à la lettre de commentaires.• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les navires en activité dans la zone CTOI en 2012 et 2013, comme exigé par la Résolution 10/08.• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur l'avancement et la mise en place du SSN, comme exigé par la Résolution 06/03.• N'a pas fourni les données de captures, d'efforts de pêche et de fréquences de taille comme exigé par la Résolution 10/02.• N'a pas fourni les données de captures relatives aux requins, comme exigé par la Résolution 05/05.• N'a pas mis en œuvre un programme d'observation, comme exigé par la Résolution 11/04. |
|--|